

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS HISTORIQUES

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Laurent CAPDETREY, Sylvia ESTIENNE

Coefficient de l'épreuve : 3

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujets donnés : textes et documents

Modalités de tirage du sujet : Tirage au sort d'un sujet.

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun. Le dictionnaire des noms propres est exclu

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Programme : « Les Gaules romaines (58 av. J.-C.- 212 ap. J.-C.) »

Le jury a eu cette année le plaisir d'entendre vingt-deux candidats, qui, dans l'ensemble, ont fait preuve d'un niveau de connaissances et d'une maîtrise de la méthode du commentaire de documents tout à fait satisfaisants. Cinq candidats en particulier ont manifesté d'excellentes qualités dans l'analyse des textes et la compréhension des enjeux historiques. Une dizaine d'exposés témoignaient d'une bonne maîtrise du programme et de la méthode sans être pour autant exempts de tout défaut. Sept candidats enfin se sont révélés moins convaincants, soit en raison de bases trop fragiles, soit par manque de méthode dans l'analyse des documents. Aucun candidat ne s'est néanmoins trouvé totalement démuni. Quelques rares candidats n'ont pas utilisé l'ensemble du temps qui leur était imparti, mais avec des fortunes diverses ; si certains ont su compenser leur concision par une bonne réactivité aux questions du jury, d'autres ont révélé dans l'entretien des lacunes ou des faiblesses qui expliquaient les limites de leur analyse des documents.

Près des deux tiers des sujets portaient sur des extraits de textes historiques, tirés de César, Tacite ou Dion Cassius pour l'essentiel, un tiers était constitué de dossiers thématiques comportant des textes brefs, littéraires et épigraphiques, des documents iconographiques et archéologiques. Si le jury a pu parfois se montrer un peu plus exigeant sur la connaissance des œuvres classiques, comme la *Guerre des Gaules* de César ou les *Annales* de Tacite, il a su également apprécier la pugnacité de certains candidats face à une documentation épigraphique ou archéologique moins facile à contextualiser. On aurait pu craindre que les dossiers composés de plusieurs documents de nature différente déroutent les candidats, mais il n'en a rien été : ils ont en général donné lieu à de bonnes, voire de très bonnes prestations, alors que les exposés les plus décevants ont porté sur des textes de César ou de Tacite, *a priori* attendus. L'épreuve du commentaire ne vise pas tant à tester les connaissances ponctuelles du candidat qu'à apprécier son aptitude à éclairer le document et à rendre compte de son intérêt historique.

Le jury a veillé à attribuer un large éventail de notes, de façon à soutenir les candidats ayant proposé les meilleures explications. Les notes les plus élevées ont été obtenues par des candidats qui, certes, ont su éclairer et expliquer les documents avec pertinence mais aussi corriger certaines erreurs au moment des questions, en sachant infléchir leur analyse en fonction des éléments fournis par le jury. Afin d'aider les candidats dans leur préparation, nous rappellerons quelques-uns des défauts les plus courants qui ont affecté, à des degrés divers, la plupart des exposés. Ils ne suffisent pas en eux-mêmes à expliquer une « mauvaise note », mais leur conjonction affecte naturellement l'évaluation de la prestation.

Le manque d'informations précises sur le document à commenter est naturellement l'écueil le plus redouté par les candidats. Il faut alors résister à la tentation de plaquer des connaissances toutes faites sur le texte au détriment de l'analyse elle-même : un tableau général sur l'organisation de la Gaule en 60 av. J.-C. ne doit pas se substituer à l'analyse du texte de César sur les rivalités des peuples gaulois ; il ne rend pas compte par exemple de la place de cet excursus dans l'économie de l'œuvre. Les commentaires moyens ou médiocres se sont ainsi souvent révélés trop superficiels, voire en partie hors-sujet, par manque d'attention au document proposé.

Le jury a été sensible, à l'inverse, aux efforts déployés par certains candidats pour analyser le texte ou les documents, même lorsque le contexte immédiat leur échappait. Des candidats, qui n'avaient pas forcément des connaissances très précises sur certains dossiers, comme celui du Mercure des Arvernes ou celui sur les élites lyonnaises, ont ainsi su faire la preuve de leur capacité à interroger la documentation, à tenter de l'analyser, ainsi que d'une bonne réactivité aux questions. L'entretien avec le candidat permet de l'aiguiller pour reprendre ou approfondir des aspects négligés du texte, dégager les enjeux. Ne pas savoir répondre à une question ponctuelle, sur le contexte immédiat par exemple, n'invalide pas pour autant les aspects positifs d'un exposé globalement bien mené. On regrette néanmoins que certaines perches tendues n'aient pas toujours été saisies : par exemple réfléchir plus précisément au rôle stratégique du port de Marseille aurait permis de mieux comprendre les enjeux du siège de 49 av. J.-C.

Quelques exposés ont péché par une absence de structuration suffisante du propos. C'est là un défaut regrettable car il conduit le jury à se poser en permanence la question de la cohérence du commentaire et des propositions d'analyse. On rappellera que l'abondance des connaissances ne peut se substituer à la rigueur attendue dans l'appréhension d'un document et dans la présentation de son commentaire. Par ailleurs un plan en trois parties ne se justifie que s'il est cohérent et équilibré. Le souci d'un formalisme excessif conduit en effet quelques candidats à proposer une troisième partie postiche ou passe-partout, sur la mise en scène de César par lui-même ou la romanisation de la Gaule, ce qui ne peut que nuire à la qualité et à la cohérence du commentaire. A l'inverse, quelques commentaires ne répondent pas à la méthode attendue en repoussant l'analyse du document dans une deuxième ou troisième partie, après un trop long détour par des considérations générales.

Le jury a également noté la difficulté de certains candidats à passer d'une connaissance théorique à son application dans l'explication du texte. Ainsi, si la plupart des candidats savaient définir le statut des colonies romaines avec déduction, comme Lyon ou Narbonne, ils n'en ont pas toujours tiré toutes les conséquences dans l'analyse des structures sociales et des pratiques culturelles. Le fonctionnement de l'administration provinciale semble également mal compris : les principaux acteurs ont été, généralement, correctement identifiés, mais leur

statut, leurs compétences et leurs liens avec le pouvoir impérial ont souvent été peu ou mal évalués.

Pour conclure ce bilan, nous souhaitons rappeler quelques conseils élémentaires. Tout d'abord il convient de bien définir la nature du document et son auteur, non pas simplement pour répondre à un critère formel, mais pour mieux comprendre le texte et en dégager l'intérêt historique. La loi de dédicace gravée sur l'autel de Narbonne ne peut ainsi être réduite à un simple acte d'évergétisme témoignant de la « romanisation » de la Gaule. Dans le développement, il est nécessaire de définir précisément les notions employées. Cela permet d'éviter des raccourcis et d'avoir une meilleure compréhension des enjeux : la *villa* n'est pas seulement la juxtaposition d'une structure sociale et d'une structure agricole, mais une forme d'exploitation spécifique, qui vise à dégager des excédents destinés à être commercialisés et donc une certaine rentabilité ; un procurateur n'est pas un simple subordonné du gouverneur ; le cens ne se réduit pas à un impôt. Enfin en conclusion, les candidats doivent veiller à insister sur l'intérêt du texte pour l'historien en rassemblant, de façon précise et synthétique, les deux ou trois points essentiels.

Sujets

Pour désamorcer des rumeurs dans ses troupes, César justifie la guerre contre Arioviste (Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXVIII, 35 ; 42-46)

Plaintes des Gaulois contre Arioviste (César, *Guerre des Gaules*, I, 31)

Pourquoi César doit garder son commandement en Gaule (Cicéron, *Sur les provinces consulaires*, 29-30 ; 32-33 ; 35).

César décrit les rivalités entre peuples gaulois (César, *Guerre des Gaules*, VI, 11-12)

Les Eduens trahissent César (César, *Guerre des Gaules*, VII, 38-43, extraits)

Le siège d'Alésia (César, *Guerre des Gaules*, VII, 68-74, extraits)

Le siège de Marseille pendant la guerre civile entre Pompée et César (César, *Guerre Civile*, I, 34-36 ; II, 22)

Autel dédié au *Numen Augusti* à Narbonne (*CIL* XII, 4333 ; trad. d'après M. Gayraud, *Narbonne antique. Des origines à la fin du III^e s.*, Paris, 1981, p. 358-361)

L'administration de la Gaule sous Auguste (Dion Cassius, LIV, 19-21)

La province de Narbonnaise (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, III, 31-37), avec une carte (tirée de P. Gros, *La Gaule Narbonnaise de la conquête romaine au III^e s. ap. J.-C.*, Paris, 2008, p. 29)

Rome et les cités gauloises révoltées (Tacite, *Annales*, III, 40-44)

Discours de Claude en faveur de l'accès au sénat romain de notables gaulois (Tacite, *Annales*, X, 23-25)

La révolte du légat C. Julius Vindex (Xiliphinos d'après Dion Cassius, LXIII, fr. 22-24)

Rivalités locales et guerre civile en Gaule en 69 ap. J.-C. (Tacite, *Histoires*, I, 65-66)

Discours du légat de Vespasien, Petilius Cerialis, devant les représentants de cités gauloises (Tacite, *Histoires*, IV, 73-74)

L'affirmation de deux cités de Narbonnaise au début du principat : Arles et Nîmes (dossier: pour Arles, Strabon, *Géographie*, IV, 1, 6 ; Suétone, *Vie de Tibère*, 4, 1-2 ; photo et traduction de l'inscription AE, 1952, 165 ; plan de la cité antique ; pour Nîmes, Strabon, *Géographie*, IV, 1, 12 ; photo avec légendes d'un dupondius (bronze) frappé à Nîmes en 28-27 av. J.-C. ; CIL XII, 3151 ; dédicace de la Maison carrée ; plan de la cité antique)

Elites lyonnaises (dossiers d'inscriptions : CIL XIII, 1921 (trad. F. Jacques, *Les cités de l'Occident romain*, Paris, 1990, p. 100, n° 51b) ; AE, 1966, 252 (trad. F. Jacques, *ibid.*, n°51a) ; CIL XIII, 1954 (trad. L. Lerat, *La Gaule romaine. 249 textes traduits du grec et du latin*, Paris, 1977, p. 182, n°167) ; AE, 1976, 443 ; CIL XIII, 1900 (trad. A.C. Le Mer et C. Chomer, *CAG 69/2 : Lyon*, p. 464-465)

La viticulture en Gaule : dossier composé de textes (Strabon, *Géographie*, IV, 1, 2 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XIV, 18, 26-27 ; 68 ; 132 ; Cicéron, *La République*, III, 9, 16 ; Suétone, *Domitien*, 7, 2 ; CIL XIV, 4542), de deux plans d'installations vinicoles de Narbonnaise : la villa du grand Loou à la Roquebrussane (Var) et la villa du Mollard, à Donzères (Drôme), accompagnés d'une photographie des vestiges de la villa du grand Loou et de celle de la maquette de la villa du Mollard (source : J.-P. Brun, *Archéologie du vin et de l'huile en Gaule romaine*, Paris, 2005, p. 28 et 46) et de deux cartes des principales implantations vinicoles de Narbonnaise et des Trois Gaules (*Ibid.*, p. 55 et 122).

Le sanctuaire fédéral des Trois Gaules : dossier composé de textes brefs (Tite-Live, *Abrégés*, 139 ; Strabon, *Géographie*, IV, 3, 2 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 32 ; Suétone, *Claude*, 2, 1 ; Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 47), d'inscriptions (AE, 1959, 78 ; CIL XIII, 1680, trad. J. France), de la photographie d'un as frappé à Lyon entre 10 et 7 av. J.-C. (BMC 550) et de deux plans de situation (A. Audin, 1964).

L'octroi de la citoyenneté romaine en Gaule et ses enjeux (milieu I^{er} s. av. - milieu I^{er} s. ap. J.-C.: dossier composé de textes (César, *Guerre civile*, III, 59 ; Suétone, *Vie de César*, 80, 3 ; Suétone, *Vie d'Auguste*, 40, 5-6 ; *ILA Santons*, 7 (dédicace de l'arc de Saintes) ; CIL XIII, 1668, col. 2 (table claudienne, extraits).

Lyon, une cité à part (dossier de textes : Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVI, 50 ; Strabon, *Géographie*, IV, 3, 2 ; Sénèque, *Lettres à Lucilius*, XIV, 91 ; Suétone, *Néron*, XVI, 13 ; Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, 1, 1 ; CIL X, 6087(épitaphe de Munatius Plancus)

Le Mercure des Arvernes : dossier composé de textes littéraires (César, *Guerre des Gaules*, VI, 17 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXIV, 45), épigraphiques (CIL XIII, 1522 - 1523 ; CIL XIII, 8235 ; CIL XIII, 8579 et 8580 ; CIL XIII, 6603 ; CIL XIII, 7845 et CIL XIII, 8709 avec photographie de la base et de la statuette de Mercure assis) et d'une présentation des vestiges, du plan et de restitutions du temple du Puy de Dôme.